Nations Unies

S/PV.8686

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8686e séance

Lundi 16 décembre 2019, à 15 heures
New York

Présidente :	Mme Norman-Chalet	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Stoefs
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Almowaizri
	Pérou	M. Ugarelli
	Pologne	Mme Wronecka
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-40928 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/945, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par les États-Unis d’Amérique.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d’Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2501 (2019).

La séance est levée à 15 h 10.